
Adresse de l'agent national du district de Carouge (Mont-Blanc) qui témoigne à la Convention du civisme du district et annonce des offrandes patriotiques, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Carouge (Mont-Blanc) qui témoigne à la Convention du civisme du district et annonce des offrandes patriotiques, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 180-181;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27946_t1_0180_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

C'est au milieu des orages de la plus grande et de la plus étonnante révolution, que vous avez décrété la sublime constitution que tous les Français ont juré d'observer jusqu'à la mort.

Montagne tutélaire, où siègea toujours le génie de la liberté, c'est un éclat de ton rocher qui abattit le trône des tyrans; c'est aussi de ton sommet que sortirent les lois sages et salutaires qui firent tomber la tête du traître Capet et celles des autres conspirateurs.

Recevez, Représentants, l'adhésion de cette société sur tous vos décrets, et notamment sur celui du gouvernement révolutionnaire; que nous importe à nous, bons républicains, la terreur qu'il imprime dans l'âme des aristocrates, s'il maintient dans la nôtre, la douce tranquillité.

Tous les membres de cette société ont aussi adhéré aux journées, à jamais mémorables du 31 mai, du 1^{er} et 2 juin derniers; ils adhèrent de tout cœur aux sages et vigoureuses mesures que vous avez prises pour déjouer cette dernière trame infernale ourdie encore un fois, contre notre sainte liberté, vous avez bien à temps, déployé votre énergie toute puissante envers ces êtres couverts d'opprobres et d'immoralité. Leurs têtes coupables sont tombées et la patrie est vengée.

Vous n'apprendrez pas sans intérêt, citoyens représentants, que le canton de Pont-Libre a brisé un des premiers le joug de la superstition; éclairés sur les absurdités du fanatisme, nous en avons détruit tous les hochets et depuis longtemps, nous avons transformé dans cette commune notre temple de l'erreur en temple de la vérité; nous l'avons régénéré par une fête fraternelle et vraiment sans-culottide, dédiée à la raison et à la liberté dans laquelle nous avons honoré la vieillesse et rendu notre tribut d'hommages à la mémoire des apôtres et martyrs de la liberté; des couronnes et des lauriers ont été offerts aux mânes de nos frères morts à Gênes et dans l'infâme commune de Toulon.

Rien n'a été omis dans cette fête intéressante, dans laquelle on a chanté plusieurs hymnes en l'honneur de la liberté, et fait retentir les airs, par les cris mille fois répétés de : vive la Montagne, vive la République, vive la Représentation nationale. Pour concourir de plus en plus, et par tous les moyens possibles à la destruction de nos ennemis communs, nous venons de former ici un atelier de salpêtre qui est en pleine activité et nous nous sommes imposés le devoir d'aller fouiller tour à tour, la terre dont doit sortir la foudre qui écrasera les tyrans et leurs vils esclaves.

Pour vous donner la preuve, citoyens représentants, de notre dévouement sans bornes, pour la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, nous vous dirons que dans cette petite commune, nous avons triplé notre contingent pour les armées et quand il a fallu marcher à l'encontre des brigands de la Vendée, il fut question alors, de faire partir nos jeunes citoyens par la voie du sort; des républicains répondirent-ils ne tirent pas au sort quand il s'agit d'aller défendre la patrie; nous partons tous et vraiment ils partirent.

Aussi, avons nous pour usage de faire une collecte au moment de leur départ, qui a toujours été assez fructueuse; une souscription vient d'être ouverte dans cette société pour

subvenir au dénuement de nos frères d'armes, et dans un très court délai, elle a fourni 590 liv. 1 s. en assignats; 27 liv. en argent; 5 onces 6 gros de vieille argenterie et 1 gros et 22 grains en or; 47 chemises, 7 paires de souliers, 12 paires de bas, 4 lindeuls et environ 6 liv. de charpie. Les citoyens de quelques communes de ce canton, se sont empressés de venir mêler leurs offrandes à la nôtre et sont venus la déposer avec nous, sur l'autel de la patrie; le tout partira en deux jours, à l'adresse du citoyen président de la Convention nationale.

Oui, Représentants, malgré notre faible population et la modicité de nos ressources, jamais, non jamais, nous ne resterons en arrière, quand notre mère commune, la patrie exigera de nous des sacrifices; c'est là les sentiments de cette société; voici quel est son vœu : que vous restiez au poste important où la nation vous a placés, que vous ne ralentissiez aucune des mesures révolutionnaires que vous avez si sagement mis à l'ordre du jour, et que vous tiriez une vengeance éclatante de la perfidie des despotes et tyrans du dehors; écrasez les traîtres du dedans, et ne vous reposez, représentants, que lorsque la terre de la liberté sera écumée de tout ce qu'elle porte d'impur; c'est alors que la France entière, fière de l'imposante attitude que vous lui aurez donnée, chérira votre existence, vous comblera de reconnaissance et de bienfaits.»

DEVIAUD FLEURY, DEVIAUD FLEURY fils,
P. MASSEUX.

9

L'agent national du district de Carouge instruit la Convention nationale, que le fanatisme a totalement disparu de ce district, qu'il n'y a d'autres temples que ceux de la nature et de la Raison, que les cloches partent pour les fonderies, que 622 marcs 3 onces 12 gros d'argenterie, provenans des ci-devant églises, ont été déposés au département et que les dons patriotiques faits depuis le premier frimaire s'élèvent à 201 chemises, 46 paires de bas de laine, 18 paires de souliers, 2 draps, 3 aunes de toile, et 600 liv. en monnaie républicaine.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Carouge, 12 vent. II; au présid. de la Conv.] (2).

«La récolte de l'argenterie des ci-devant églises, faite dans ce district a produit 622 marcs, 3 onces, 12 deniers.

Elle a été expédiée le 9 courant au directoire de ce département pour la faire passer à la monnaie la plus voisine, suivant la réquisition du c. Chevillon, commissaire du conseil exécutif en date du 6 courant.

Le fanatisme est tombé avec ses idoles.

Ces hommes qu'on appelait prêtres, ont changé de métier.

Les principes de la nature et de la raison, sont les seuls en pratique dans nos temples; ils sont

(1) P.-V., XXXVI, 67. Bⁱⁿ, 10 flor. (2^o suppl^t); J. Sablier, n^o 1276.

(2) C 301, pl. 1077, p. 27, 28.

purgés de tous les attirails de l'hypocrisie et de la bigoterie; ils ne s'annoncent plus par des clochers orgueilleux d'où sortaient les sons lugubres du fanatisme; ils portent l'étendard tricolore.

Les cloches partent successivement pour les fonderies de Valence et Pont-de-Vaux, où il en est déjà arrivé 350 liv. 9.

On n'entend plus dans les campagnes que le son du tambour. Les habitants s'exercent toutes les décades aux manœuvres militaires car ils veulent s'aider à affermir la République une, indivisible, démocratique.

Les jeunes gens de la 1^{re} réquisition au nombre de plus de 1,100, stimulés par leurs

parents sont jaloux et impatients d'aller augmenter les phalanges guerrières de la République qui doivent exterminer le reste des tyrans coalisés.

Les dons patriotiques faits depuis le 1^{er} frimaire arrivent à 201 chemises, 46 paires de bas de laine, 18 paires de souliers, 2 draps, et 3 aulnes de toile et 600 livres en monnaie républicaine.

Les habitants de ce district prouveront dans toutes circonstances leur amour et leur dévouement à la patrie, ils bénissent chaque jour, les ouvrages de la Sainte Montagne. S. et F.»

CHAULMONTET.

[Etat de l'argenterie; 12 vet. II.]

NOMS DES CANTONS	OR marcs, onces, deniers	VERMEIL marcs, onces, deniers	ARGENT marcs, onces, deniers
Canton de Carouge			135. 7. 11
Canton de Chaumont-Viri			132. 6.
Canton de Frangy			42. 7. 23.
Canton de Cruseilles			42. 2. 6.
Canton Reignier			60. 12.
Canton de Bonne			59. 2.
Canton d'Annemasse			109. 5. 20.
Maisons Nationales			38. 7. 18.
Dépôt du District			3. 3. 18.
Dépôt et énoncé au Verbal du receveur de District cy-joint .			625. 3. 12. 2. 7.
<i>Total</i>			622. 4. 12.

Plus 1 croix dite de St Louis, 1 grande et 1 petite dites de St Maurice, 2 petits morceaux d'argent formant un écusson de fleur de lys et 2 petits morceaux de drap brodés d'une fleur de lys.

P.c.c. : [Même signature].

10

La société populaire et républicaine de Vimoutiers, département de l'Orne, transmet à la Convention nationale les détails d'une fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, Marat et Peletier.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Vimoutiers, 15 vent. II] (2).

« Représentans d'un peuple Libre,

Notre Société toujours attentive à saisir les occasions qui lui paroissent les plus propres à propager les principes de la Liberté et de l'Egalité, n'a pas laissé échapper celle que lui a fourni l'inauguration des Bustes de Peletier et Marat pour rapeller au peuple les obligations

qu'il avoit à ces deux martyrs de la Révolution.

Cette cérémonie auguste et religieuse pour les Républicains, à laquelle ont assisté les corps constitués, la garde nationale et la gendarmerie, s'est faite avec toute la pompe que permettoit la localité. Un saint enthousiasme paroissoit pénétrer tous les cœurs d'admiration et de respect.

Le citoyen La Barre, ci-devant chef d'administration de la marine, prononça dans le temple de la raison un discours très énergique dans lequel il peignit avec force le respect dû à la Divinité, et les malheurs qu'enfanta le fanatisme et les manœuvres astucieuses des prêtres, toujours prêts à confondre à leur gré un dieu juste et bienfaisant avec le dieu de la Vendée.

Ce discours souvent applaudi fut suivi d'hymnes civiques en l'honneur des défenseurs de la patrie, de la liberté et des progrès de la Raison.

Le cortège se rendit ensuite au lieu des séances de la société, aux cris mille fois répétés de Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, Vive Marat, Vive Peletier.

Le Président prononça un discours analogue à la fête, et le citoyen La Barre fit en peu de mots l'éloge des amis du peuple.

« Que l'image de ces hommes célèbres, s'écriait-il, sans cesse présente à votre mémoire, excite votre courage, que leurs immortels écrits allument dans votre âme ce feu sacré de Liberté dont ils étaient embrasés; n'oubliez jamais que s'ils furent les défenseurs de vos droits, ils travaillèrent également à tracer vos devoirs, et

(1) P.-V., XXXVI, 67.

(2) F¹⁷ A 1010^A, pl. 4, p. 3014.